

Notre engagement

Le Dirigeant Responsable porte l'engagement de la direction en termes de responsabilité de la sécurité et de l'allocation des ressources. Il s'appuie sur le Responsable SGS qui supervise le système, analyse les événements et prend en compte la gestion des risques, le suivi des indicateurs de performance, l'application des procédures du SGS.

La présente politique formalise l'engagement de la Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes exploitant d'aérodrome, à mettre en œuvre un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) conforme aux exigences réglementaires européennes applicables aux exploitants certifiés, notamment au Règlement (UE) 2018/1139, y compris la partie IS (ou Part-IS) (règlements (UE) 2023/203 et (UE) 2022/1645) visant à identifier et à gérer les risques liés à la sécurité de l'information (IS) ayant un impact potentiel sur la sécurité de l'aviation. Les documents applicables sont identifiés dans le Manuel d'Aérodrome.

Le Directoire confirme que la sécurité constitue la priorité absolue dans toutes les opérations aéronautiques et activités associées.

La Direction s'engage à :

- Garantir la conformité réglementaire continue.
- Fournir les ressources nécessaires au SGS.
- Maintenir un système de déclaration confidentielle et non punitive dans le cadre de la Culture Juste.
- Définir et suivre des indicateurs de performance sécurité.
- Assurer l'amélioration continue du niveau de sécurité.

Le personnel, les tiers et les sous-traitants, ont pour obligation le respect des procédures, et la déclaration immédiate des dangers et événements, conformément à la Culture Juste.

Le processus de gestion des risques repose sur l'identification des dangers, l'évaluation et classification des risques, la mise en œuvre de mesures d'atténuation et la surveillance continue de l'efficacité des actions. En qualité d'exploitant nous mettons en œuvre des audits internes, revues de sécurité, LRST (Local Runway Safety Team), Comité de Promotion, et contrôles de conformité afin d'assurer l'efficacité du SGS.

Nos enjeux

- Réduire le risque d'incidents et d'accidents d'aéronefs sur l'aire de mouvement avec l'objectif de s'approcher au plus près du « risque zéro ».
- Favoriser la notification des événements de sécurité et en avoir le meilleur traitement possible.
- Promouvoir la Culture Juste en rappelant qu'aucune sanction disciplinaire ne sera appliquée en cas d'erreur involontaire déclarée. Toutefois, les violations intentionnelles ou négligences graves pourront faire l'objet de mesures disciplinaires appropriées.
- Garantir la conformité à l'ensemble des exigences réglementaire et applicables.
- Garantir l'efficacité de la coordination sur l'aire de trafic notamment en s'assurant que l'ensemble des intervenants soient habilités et formés.
- Réduire le risque d'incendie.
- Améliorer l'intégrité de l'aire de mouvement et son environnement.
- Réduire les incursions de piste.

Amélioration continue

La performance sécurité est évaluée périodiquement en suivant les indicateurs ci-dessous. Les actions correctives et préventives sont suivies jusqu'à leur clôture effective et la vérification de leur efficacité.

ALAIN BIEVRE



Dirigeant Responsable
Président du Directoire

ANNEXE

Nos indicateurs clés

Indicateurs Système	Objectif	Seuil d'alerte	Fréquence de suivi	Responsable
Taux d'événements déclarés en 72h aux autorités	100%	< 80%	Mensuel	RSGS
Actions correctives clôturées pour les FNES	80% < 90 jours	<25%	Trimestriel	RSGS
Actions Correctives clôturées pour le suivi de la conformité	0% d'action dont le délai de traitement est dépassé	<25%	Trimestriel	RSC
Formations obligatoires et sécurité aéroportuaire	100% personnel concerné	<70%	Annuel	RH et directions
Nombre de dossiers de changement complets déposés dans les délais (>2mois)	100%	<80%	Trimestriel	RSC

Indicateurs Opérationnels	Objectif	Seuil d'alerte	Fréquence de suivi	Responsable
Nombre de dégradations	En réduction	Supérieur à N-1	Mensuel	RSGS
Nombre de FOD AT	Inférieur à 25	Supérieur à N-1	Mensuel	RSGS
Nombre de FOD AM	Inférieur à 15	Supérieur à N-1	Mensuel	RSGS
Collisions Oiseaux avérés	Inférieur à 10	5	Mensuel	RSGS
Plaintes ou anomalies signalées pour le fauchage	Inférieur à 10	5	Mensuel	RSGS